

SEANCE DU 5 JUIN 2015

Préalablement à l'ouverture de la séance, il a été procédé au tirage au sort des jurés (6) susceptibles de figurer sur la liste définitive des jurés de la Cour d'assises de l'Oise pour l'année 2016:

- BRISONNEAU Julien
- LEFEBVRE Karine
- LE LEZEC Jean-François
- KERNEL Françoise
- LAVAL Marie-Françoise
- LE PLUART Arnaud

Le cinq Juin deux mille quinze à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Daniel DRAY, Maire, à la suite de la convocation adressée le 26 Mai 2015.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Protocole « Dispositif de Participation Citoyenne » (Voisins Vigilants).
- 2/ Centres de loisirs – Eté 2015
 - * Programme et participation des familles.
- 3/ Marchés publics
 - a/ autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché public à intervenir avec la Société retenue par la Commission d'Appel d'Offres :
 - * Eclairage public et feux tricolores : contrat d'entretien, de maintenance et de rénovation.
 - b/ Marchés publics à venir :
 - * lancement des procédures administratives.
- 4/ Indemnité représentative de logement des Instituteurs – Exercice 2015
 - * avis du Conseil Municipal sur le taux de progression.
- 5/ Participation des familles aux divers services municipaux, à compter de septembre 2015.
- 6/ Diverses informations
 - a/ Travaux divers de voirie – Programme 2015 à 2017
 - * Marché public attribué à l'entreprise COLAS par la Commission d'appel d'Offres.
 - b/ Dégradation du service ferroviaire (motion : Conseil Municipal du 25/03/2015)
 - * réponse de Monsieur PEPY, Président du directoire de la SNCF.
 - c/ Autoroute ferroviaire entre le Pas-de-Calais et les Landes
- 7/ Divers

PRESENTS : M. DRAY, Maire, M. BILLIERE, Mme GIBERGUES, M. DUBOURG, Mme LE MAUX, M. POMPONNE, Adjoint,
MM. DECAUDIN, FACUNDO, SIMONNET, Mmes JOVIC, ROBIN, MM. MOLL, ESPERCIEUX, Mme PILLON, M. SOLER, Mme PINCE, M. HERENT.

ABSENTS EXCUSES : Mme LAPÔTRE, pouvoir à M. POMPONNE,
M. DEPREZ, pouvoir à M. DUBOURG,
M. CASSILDÉ, pouvoir à Mme ROBIN,
Mme KIELUS, pouvoir à Mme GIBERGUES,
Mme DESNEUX, Mme MONSEU

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DECAUDIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures et procède à l'appel des Conseillers Municipaux présents, cite les pouvoirs remis et les correspondances informant les absences.

Monsieur le Maire demande si les compte-rendus des séances du 25 Mars et du 10 Avril 2015 appellent des remarques.

Madame PILLON revient sur son intervention concernant la dénomination de l'aire de jeux lors de la séance du 25 Mars 2015, reprise ci-après :

"Madame PILLON explique que seul un nom illustre devrait être retenu et que l'on ne va pas rebaptiser la salle des fêtes au nom de « Salle des Fêtes Jean-Pierre TELLIER », ni le gymnase au nom de « Françoise BARON »."

Elle relève qu'elle avait mentionné l'exemple de l'école du Bois de Chêne de Philippe ESPERCIEUX.

Il est ensuite procédé à la signature du registre.

Monsieur le Maire propose l'adjonction d'un point supplémentaire :

- *Extension de la régie de recettes « centre maternel périscolaire, garderie et études surveillées » aux recettes encaissées au titre des A.P.E.*

Il n'y a pas d'objection. Ce dossier sera donc présenté.

I – PROTOCOLE « DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE » (Voisins Vigilants)

D.2015.06-n°01

Monsieur le Maire précise que ce protocole a été présenté aux élus du Conseil municipal par les services de la gendarmerie d'Orry-la-Ville.

Il rappelle l'intérêt que présente ce dispositif :

- prévention de la délinquance et de la tranquillité publique,
- renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant un lien social,
- renversement du sentiment d'insécurité : citoyens rassurés, délinquants potentiels dissuadés.

Il convient que le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à s'engager dans un tel dispositif. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole à intervenir entre le Préfet de l'Oise et la Commune.

II – CENTRE DE LOISIRS – ETE 2015

D.2015.06-n°02

Monsieur le Maire présente ce dossier.

Les centres de loisirs de Juillet et Août prochains proposent une semaine à l'extérieur :

- 1/ Juillet : à Olhain : hébergement sous tente, pension complète et activités
 - aux adolescents (12 à 16 ans) : mini-motos, biathlon, golf, piscine, etc... : capacité : 12 enfants
 - aux enfants de niveau élémentaire (6 à 11 ans) : cirque, poney, golf, piscine ; capacité : 48 enfants
 - quant aux enfants de niveau maternelle (3 à 5 ans), ils seront accueillis en gîte rural. Séjour à l'extérieur : gîte rural pour deux nuits ; capacité : 12 enfants

2/ Août :

- Adolescents (12 à 16 ans) : pas d'accueil de loisirs ni de séjour à l'extérieur : trop peu d'enfants en Août 2014
- enfants de niveau élémentaire : une semaine à l'extérieur (si suffisamment d'enfants)
- enfants de niveau maternelle : pas de séjour à l'extérieur (trop peu d'enfants).

Pour ce qui concerne les autres semaines, des activités et sorties seront organisées en fonction des thèmes retenus :

- Juillet : médiéval
- Août : le cirque

Le total du budget pour les activités, sorties diverses, séjours à l'extérieur s'élève à : 36050 € (hors frais de personnels et divers).

Monsieur le Maire propose de fixer la participation des familles à :

- semaine à l'extérieur : 185 €/ enfant pour les adolescents et le niveau élémentaire
90 €/ enfant pour le niveau maternelle
- autres semaines : 60 €/ enfant
90 €/ enfant extérieur à la Commune.

Il précise que le quotient familial s'appliquera sur ces tarifs.

Monsieur ESPERCIEUX demande à combien s'élevaient les tarifs l'été dernier. Monsieur le Maire répond que le montant s'élevait à 135 euros pour le séjour extérieur des adolescents et des élémentaires.

Monsieur ESPERCIEUX fait remarquer que l'augmentation est élevée pour les parents, notamment pour un séjour au même endroit que l'an dernier.

En réponse, Monsieur le Maire précise les causes de l'augmentation du prix de revient des séjours : La priorité est donnée au respect des normes d'hygiène, de sécurité et d'encadrement des enfants, le coût oblige la Municipalité à passer par des organismes compétent et agréés, qui augmentent sérieusement les coûts.

Il précise aussi que le coût est modeste comparé aux tarifs comparables existants dans le secteur privé.

Madame le Maux ajoute que lors de la réunion qui s'est tenue sur les séjours, les parents présents ont compris et accepté l'augmentation des participations.

Monsieur le Maire propose un vote pour chaque tarif.

Tarif de la semaine : unanimité (21 votants)

Tarif des séjours extérieurs:

-18 pour

-3 absentions (Mme PILLON, MM. MOLL, ESPERCIEUX)

A la majorité, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs tels que proposés par Monsieur le Maire.

Les tarifs sont précisés dans l'annexe jointe ci-après.

TARIFS JUILLET – AOUT 2015 – ALSH ET SEJOURS

		Semaine à l'ALSH	Séjour des élémentaires et des adolescents	Séjour des maternelles
		La semaine	La semaine	Les 3 jours
	TARIF DE BASE	60,00 €	185,00 €	90,00 €
	TRANCHE			
Quotient 1	0,00 € à 373,00 €	30,00 €	92,50 €	45,00 €
Quotient 2	374,00 € à 600,00 €	36,00 €	111,00 €	54,00 €
Quotient 3	601,00 € à 828,00 €	42,00 €	129,50 €	63,00 €
Quotient 4	829,00 € à 1 024,00 €	48,00 €	148,00 €	72,00 €
Quotient 5	1 025,00 € à 1 251,00 €	54,00 €	166,50 €	81,00 €
Quotient 6	> à 1 252,00 €	60,00 €	185,00 €	90,00 €
Extérieur		90,00 €	277,50 €	135,00 €

ALSH : PRIX SANS REPAS – SEJOURS : REPAS INCLUS

III – MARCHES PUBLICS

a/ Attribution du marché public à SARL ELECTRIC 77

D.2015.06-n°03

Monsieur le Maire informe que le contrat d'entretien et de travaux de l'éclairage public est arrivé à son terme le 31 décembre 2014.

Une procédure administrative a donc été lancée en vue de la conclusion d'un nouveau marché. Compte tenu du montant prévisionnel du marché, un Dossier de Consultation des Entreprises a été constitué par le Maître d'œuvre et une procédure d'appel d'offres a été lancée dans les journaux habilités et de manière dématérialisée.

Les Entreprises ont été appelées à remettre leur offre pour le 19 mars 2015.

La Commission d'appel d'offres (C.A.O) a été réunie le 19 mars, pour effectuer l'ouverture des plis, puis le 18 mai 2015 pour l'analyse et l'attribution du marché à une Entreprise.

La C.A.O. a attribué le marché à la SARL Electric 77 (49, avenue de Château Thierry 77260 La Ferté-sous-Jouarre).

Le montant prévisionnel du Marché est de :

- Travaux d'entretien et maintenance : 19 027 €/ an
- Travaux de rénovation : marché à bons de commande

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché public à intervenir avec la SARL Electric 77 et tout document relatif à ce dossier.

b/ Lancement des procédures administratives en vue de la conclusion de marchés publics (année 2016 et suivantes)

D.2015.06-n°04

Monsieur le Maire informe que plusieurs marchés publics arrivent à leur terme en 2015. Il s'agit, notamment :

- contrat relatif à l'entretien des locaux de la Mairie
- contrat relatif à l'entretien des locaux de l'école maternelle
- contrats relatifs à la dératisation, traitement taupes pour le Parc Mairie
- contrat relatif à la dératisation réseau assainissement « eaux pluviales »
- contrat relatif au traitement des nuisibles (salle des fêtes, cantines scolaires).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les procédures, conformément au Code des Marchés Publics, pour la conclusion de nouveaux contrats, après mise en concurrence.

IV – INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

- TAUX DE PROGRESSION – ANNEE 2015

D.2015.06-n°05

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 12 mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, l'avis d'un taux de progression de 0,9 %, suivant le taux estimé prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac.

V – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX DIVERS SERVICES MUNICIPAUX A PARTIR DE SEPTEMBRE 2015

D.2015.06-n°06

Monsieur le Maire expose ce dossier.

Dès 2014, il a été annoncé que l'organisation des activités péri-éducatives donnerait lieu à une participation des familles à partir de la deuxième année de mise en place. Il convient de déterminer cette participation en fonction du coût du service.

Pour les autres services, il est rappelé que les tarifs n'avaient pas été augmentés en Septembre 2012 et qu'en Septembre 2013, seul le montant des tranches déterminant le quotient familial avait été réévalué. Il convient donc d'augmenter les tarifs compte tenu de l'augmentation du coût de ces services.

Monsieur le Maire présente point par point les différents tarifs.

CANTINE

Pour la cantine, il présente le prix de revient pour l'année n-2 (5,59 €), l'année n-1 (6 €), et l'année en cours (6,81 €). Il explique que l'augmentation du prix est due au changement de prestataire dont la qualité des produits est supérieure à l'ancien prestataire qui n'avait pas emporté satisfaction auprès des parents et des enfants et aussi au fait, que les coût du prix de revient n'ont jamais été répercuter du fait des années d'Elections.

Monsieur FACUNDO demande s'il y a eu un retour des parents depuis le nouveau prestataire.

Monsieur le Maire précise que le retour est très satisfaisant par les parents, les services scolaires et les enfants.

Monsieur le Maire explique par ailleurs que l'augmentation du prix de revient s'explique aussi par des moindres économies d'échelles puisqu'il y a une baisse du nombre de repas.

Il précise enfin que la participation des familles est à hauteur de deux tiers du prix de revient, donc des proportions semblables à l'an dernier.

Il est procédé au vote :

1/ sur l'augmentation du tarif de la cantine :

Pour : 18

Absentions : 3 (Mme PILLON, MM. ESPERCIEUX, MOLL)

2/ sur la suppression du tarif exceptionnel de cantine :

Pour : 18

Absentions : 3 (Mme PILLON, MM. ESPERCIEUX, MOLL)

AUTRES SERVICES A L'EXCEPTION DES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

Monsieur le Maire présente les autres services, qui, à l'exclusion des activités péri-éducatives, ont évolué entre 0% et 1,5%.

Monsieur ESPERCIEUX demande si l'abattement de 5% à partir du deuxième enfant intervient dans le calcul du quotient familial.

Monsieur le Maire explique que contrairement au barème CAF du quotient familial, toute personne du foyer compte pour une part entière. Ce mode de calcul des parts étant déjà avantageux, l'abattement de 5% à partir du deuxième enfant n'a pas lieu d'être.

Monsieur DUBOURG précise qu'en plus du faible gain potentiel pour les familles, l'abattement du deuxième enfant complexifie à outrance le paramétrage du logiciel de facturation utilisé par les services, et trouble donc leur bon fonctionnement.

Il est procédé à un vote sur l'ensemble de ces tarifs

1/ Suppression de l'abattement de 5 % :

Vote à la majorité pour la suppression (3 abstentions : Mme PILLON, MM. ESPERCIEUX, MOLL)

2/ Tarif exceptionnel du mercredi et vacances :

Vote à la majorité pour la suppression (3 abstentions : Mme PILLON, MM. ESPERCIEUX, MOLL).

ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

Monsieur le Maire présente le service des activités péri-éducatives et précise que le coût de leur mise en place a été évalué à un montant légèrement inférieur à 70 000 € environ. La participation proposée pour la rentrée 2015 est basée sur cette estimation et de manière à faire participer les familles à hauteur du tiers du coût.

Mme PILLON demande le nombre d'enfants concernés cette année par les activités péri-éducatives.

Monsieur le Maire répond qu'en moyenne, lissée sur l'année, 180 enfants par mois sont concernés.

Monsieur ESPERCIEUX demande si la Commune percevra une aide de l'Etat pour l'organisation des activités péri-éducatives.

Monsieur le Maire précise que l'an dernier, pour le lancement des activités péri-éducatives, l'Etat avait participé à hauteur de 50 € par enfant. Pour cette année, l'aide financière nécessite d'inclure le projet des activités péri-éducatives dans un projet contractualisé avec l'Etat. Ce contrat implique cependant des charges et des contraintes notamment en termes de personnel et de mise en conformité. Celles-ci pourraient se révéler en définitive plus élevées que les aides éventuelles de l'Etat. A ce jour, des échanges existent avec l'Etat sans qu'aucune décision définitive n'ait aboutie.

Il est procédé à un vote pour la participation des familles à ce service à hauteur de 15 euros forfaitaire mensuel par enfant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

L'ensemble des tarifs proposés et votés sont récapitulés dans l'annexe ci-après.

TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

		Cantine le repas	Garderie et Péri-Scolaire		Jours exceptionnels ou ALSH mercredi après-midi	A.P.E. le mois	Petites vacances Garderie la semaine	Petites vacances ALSH la semaine
			la journée	mercredi matin				
	TARIF DE BASE	4.45 €	3.50 €	1.50 €	8.00 €	15.00 €	43.50 €	60.00 €
Quotient 1	0.00 € à 373.00 €	2.23 €	1.75 €	0.75 €	4.00 €	7.50 €	21.75 €	30.00 €
Quotient 2	374.00 € à 600.00 €	2.67 €	2.10 €	0.90 €	4.80 €	9.00 €	26.10 €	36.00 €
Quotient 3	601.00 € à 828.00 €	3.12 €	2.45 €	1.05 €	5.60 €	10.50 €	30.45 €	42.00 €
Quotient 4	829.00 € à 1 024.00 €	3.56 €	2.80 €	1.20 €	6.40 €	12.00 €	34.80 €	48.00 €
Quotient 5	1 025.00 € à 1 251.00 €	4.01 €	3.15 €	1.35 €	7.20 €	13.50 €	39.15 €	54.00 €
Quotient 6	> à 1 252.00 €	4.45 €	3.50 €	1.50 €	8.00 €	15.00 €	43.50 €	60.00 €
Extérieur		6.45 €	5.25 €	2.25 €	12.00 €	22.50 €	65.25 €	90.00 €

(ALSH et MERCREDI : PRIX SANS REPAS)

ETUDES SURVEILLEES **D.2015.06-n°07**

Monsieur le Maire informe que les études surveillées seront dispensées le lundi, mardi, et jeudi, comme pour l'année scolaire 2014/2015.

Ceci a pour avantage, de constituer trois groupes de 15 élèves et de porter le nombre d'enfants à 45 au lieu de 30.

Le service sera mis en place dès le 1er jour de la rentrée, soit le mardi 1er septembre.

Monsieur ESPERCIEUX demande ce que pensent les enseignants d'une organisation sur 3 jours. Madame le Maux précise que cette organisation a été proposée par les enseignants et qu'ils en sont satisfaits, notamment car si les études sont organisées sur 4 jours, les enfants sont fatigués le vendredi.

Monsieur le Maire précise que la participation est fixée dans le but d'atteindre un équilibre financier. Les tarifs proposés sont donc maintenus par rapport à l'an dernier.

Il est procédé à un vote. Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil Municipal exprime son accord et fixe ainsi qu'il suit la participation des familles, dans les mêmes conditions que l'année passée, à savoir :

- tout mois commencé est dû dans son intégralité,
- pas d'inscription occasionnelle

Septembre 2015 : 41.60 €			
Octobre 2015 : 22.40 €	Janvier 2016 : 38.40 €	Avril 2016 : 19.20 €	
Novembre 2015 : 41.60 €	Février 2016 : 22.40 €	Mai 2016 : 38.40 €	
Décembre 2015 : 25.60 €	Mars 2016 : 41.60 €	Juin 2016 : 41.60 €	

En outre, il est décidé, compte tenu des modifications éventuelles du temps scolaire et des vacances scolaires pour la rentrée 2015, de pouvoir modifier les participations des familles, sur la base de 3,20 €/ jour d'études surveillées.

VI – DIVERSES INFORMATIONS

a/ Travaux divers de voirie – Programme 2015 à 2017

• Marché public attribué à l'entreprise COLAS par la Commission d'appel d'Offres

D.2015.06-n°09

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 5 décembre 2014, le Conseil Municipal, l'a autorisé à signer une convention de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet ACP/ Compiègne, pour mener à bien le dossier relatif aux travaux de réaménagement des voiries, Programme 2015 à 2017.

Un Dossier de Consultation des Entreprises a donc été constitué par le Maître d'œuvre et une procédure d'appel d'offres a été lancée dans les Journaux habilités, compte tenu du montant prévisionnel des travaux qui seront réalisés en plusieurs tranches (une tranche ferme, deux tranches conditionnelles).

Les Entreprises ont été appelées à remettre leur offre pour le 30 avril 2015.

La Commission d'appel d'offres a été réunie le 18 mai 2015, pour effectuer l'analyse et l'attribution du marché à une Entreprise.

La C.A.O. a attribué le marché à l'Entreprise COLAS Nord-Normande SA, Agence de Senlis (BP 35 – 60302 Senlis Cédex).

Le coût des travaux est de : 155 331,70 € HT (186 398,04 € TTC), soit

- tranche ferme :	57 130,50 € HT (68 556,60 € TTC)
- tranche conditionnelle 1 :	56 535,60 € HT (67 842,72 € TTC)
- tranche conditionnelle 2 :	41 665,60 € HT (49 998,72 € TTC)

Monsieur le Maire a signé le marché le 3 juin 2015.

b/ Dégradation du service ferroviaire (motion Conseil Municipal du 25/03/2015°

• Réponse de Monsieur PEPY, Président du directoire de la SNCF

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil du 25 Mars 2015, une motion avait été votée concernant la dégradation du service ferroviaire.

Il précise que le Président du directoire de la SNCF, Guillaume PEPY, a apporté une réponse à cette situation, dans un courrier dont il est donné copie à chaque membre présent.

Monsieur DUBOURG précise qu'il serait opportun de communiquer cette information aux habitants via la page internet dédiée à la commune.

c/ Autoroute ferroviaire

Monsieur le Maire informe que le projet d'Etat d'autoroute ferroviaire reliant le Pas-de-Calais aux Landes a été abandonné. Il explique synthétiquement les raisons évoquées par l'Etat, à savoir les conséquences en termes de coût économique et environnemental.

VII – EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES « CENTRE MATERNEL PERISCOLAIRE, GARDERIE ET ETUDES SURVEILLEES » A PARTIR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015
D.2015.06-n°08

Monsieur le Maire précise la raison de l'extension.

Considérant la délibération D.2015.06-n°06 qui fixe le principe d'une participation des familles aux activités péri-éducatives, il convient de faciliter le recouvrement des recettes, en étendant la *régie de recettes du centre maternel périscolaire, garderie et des études surveillées* aux activités péri-éducatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, exprime son accord sur cette proposition.

VIII – DIVERS

Travaux Eglise

A la question posée par Monsieur MOLL, Monsieur le Maire répond que les travaux dont la reprise était initialement prévue le 1^{er} Juin, reprendront le 10 juin 2015.

La Séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,

Le présent compte-rendu a été affiché le 12 juin 2015
Le présent compte-rendu a été transmis par e-mail à
chaque Conseiller Municipal le :